



1014, rue Valiquette, Sainte-Adèle, Québec J8B 2M3
(450) 229-6637 Télécopieur : (450) 229-5203

RÈGLEMENTS N^{OS} 327-2016 À 336-2016

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Les règlements n^{OS} 327-2016 à 336-2106, concernant les sommes payables à la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'année 2017 relativement à **l'Administration générale (partie 1), l'Aménagement du territoire (partie 2), le Parc régional des Pays-d'en-Haut (partie 3), l'Évaluation foncière (partie 4), la Sécurité publique (partie 5), l'Hygiène du milieu (partie 6), le Patrimoine et la Culture (partie 7), le Transport adapté et collectif (partie 8), le développement économique (partie 9) et la Réserve financière (partie 10)**, ont été adoptés de la façon suivante :

23 novembre 2016 : avis de motion

13 décembre 2016 : adoption par le conseil de la MRC

Lesdits règlements sont présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités constituantes de ladite MRC des Pays-d'en-Haut et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Les présents règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, ce treizième (13^e) jour du mois de décembre de l'an deux mille seize (2016).

Jackline Williams,
Directrice générale et secrétaire-trésorière